



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N° 84-2023-132

PUBLIÉ LE 16 JUIN 2023

Sommaire

38_REC_Rectorat de l'Académie de Grenoble / Division des examens et concours

84-2023-06-13-00009 - Arrêté n° DEC3/XIII/23/244 fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'ATRF BAP A - Session 2023 (2 pages)	Page 3
84-2023-06-13-00010 - Arrêté n° DEC3/XIII/23/245 fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'ATRF BAP B - Session 2023 (2 pages)	Page 5
84-2023-06-13-00011 - Arrêté n° DEC3/XIII/23/246 fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'ATRF BAP G - Session 2023 (2 pages)	Page 7
84-2023-06-13-00008 - Arrêté n° DEC3/XIII/23/247 fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement d'ATRF BAP B par la voie du PACTE - Session 2023 (2 pages)	Page 9

DEC 3

Réf N° DEC3/XIII/23/244

Affaire suivie par : Fabienne Boother

Tél : 04.76.74.70.09

Mél : fabienne.boother@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DEC3/XIII/23/244 du 13 juin 2023

Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP A – Préparateur-trice en sciences de la vie et de la terre, organisé par le rectorat de l'académie de Grenoble

La rectrice de l'académie de Grenoble,

- vu le code général de la fonction publique ;
- vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;
- vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements.

DECIDE

Article 1 : la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP A – Préparateur-trice en sciences de la vie et de la terre, organisé par le rectorat de l'académie de Grenoble est composée ainsi qu'il suit pour la session 2023 :

M.	STEINER Sébastien	Rectorat de Grenoble – Grenoble IA-IPR sciences physiques et chimiques	Président de jury
Mme	POLO Christine	Lycée du Grésivaudan – Meylan Professeure de science et vie de la terre	Membre de jury

Mme	VUONG Maria	Lycée Philibert Delorme – L'Isle d'Abeau Technicienne de laboratoire	Membre de jury
M.	COLLET Cédric	Lycée Roumanille – Nyons Technicien de laboratoire	Membre de jury de réserve
M.	BLOYON Jean-Marc	Lycée Galilée – Vienne Professeur de sciences physiques et chimiques	Membre de jury de réserve

Article 2 : la commission se réunira au Tremble, à Gières, le mardi 4 juillet 2023.

Article 3 : la secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Hélène Insel

DEC 3

Réf N° DEC3/XIII/23/245

Affaire suivie par : Fabienne Boother

Tél : 04.76.74.70.09

Mél : fabienne.boother@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DEC3/XIII/23/245 du 13 juin 2023

Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP B – Préparateur-trice en chimie et sciences physiques, organisé par le rectorat de l'académie de Grenoble

La rectrice de l'académie de Grenoble,

- vu le code général de la fonction publique ;
- vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;
- vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements.

DECIDE

Article 1 : la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP B – Préparateur-trice en chimie et sciences physiques, organisé par le rectorat de l'académie de Grenoble est composée ainsi qu'il suit pour la session 2023 :

M.	STEINER Sébastien	Rectorat de Grenoble – Grenoble IA-IPR sciences physiques et chimiques	Président de jury
Mme	POLO Christine	Lycée du Grésivaudan – Meylan Professeure de science et vie de la terre	Membre de jury

Mme	VUONG Maria	Lycée Philibert Delorme – L'Isle d'Abeau Technicienne de laboratoire	Membre de jury
M.	COLLET Cédric	Lycée Roumanille – Nyons Technicien de laboratoire	Membre de jury de réserve
M.	BLOYON Jean-Marc	Lycée Galilée – Vienne Professeur de sciences physiques et chimiques	Membre de jury de réserve

Article 2 : la commission se réunira au Tremble, à Gières, le mardi 4 juillet 2023.

Article 3 : la secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Hélène Insel



DEC 3

Réf N° DEC3/XIII/23/246

Affaire suivie par : Fabienne Boother

Tél : 04.76.74.70.09

Mél : fabienne.boother@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DEC3/XIII/23/246 du 13 juin 2023

Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G – Opérateur-trice logistique, organisé par le rectorat de l'académie de Grenoble

La rectrice de l'académie de Grenoble,

- vu le code général de la fonction publique ;
- vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;
- vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements.

DECIDE

Article 1 : la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G – Opérateur-trice logistique, organisé par le rectorat de l'académie de Grenoble est composée ainsi qu'il suit pour la session 2023 :

Mme	VEBER Véronique	Rectorat de Grenoble – Grenoble DRH	Présidente de jury
Mme	CERANA Marie-Claude	DSDEN – Grenoble SAENES CN	Membre de jury

M.	POLENNE Mathieu	Rectorat de Grenoble – Grenoble AAE	Membre de jury
M.	DELETOILE Emmanuel	Rectorat de Grenoble – Grenoble APAE	Membre de jury de réserve

Article 2 : la commission se réunira au Tremble, à Gières, le jeudi 6 juillet 2023.

Article 3 : la secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Hélène Insel

DEC 3

Réf N° DEC3/XIII/23/247

Affaire suivie par : Fabienne Boothier

Tél : 04.76.74.70.09

Mél : fabienne.boothier@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DEC3/XIII/23/247 du 13 juin 2023

Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement d'adjoints techniques de recherche et de formation par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE), BAP B – Préparateur-trice en chimie et sciences physiques, organisé par le rectorat de l'académie de Grenoble

La rectrice de l'académie de Grenoble,

- vu le code général de la fonction publique ;
- vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
- vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;
- vu le décret n°2005-902 du 2 août 2005 pris pour application de l'article 22 bis de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat.
- vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture de recrutements d'adjoints techniques de recherche et de formation par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE) et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements.

DECIDE

Article 1 : la commission de sélection pour le recrutement d'adjoints techniques de recherche et de formation par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat (PACTE), BAP B – Préparateur-trice en chimie et sciences physiques, organisé par le rectorat de l'académie de Grenoble est composée ainsi qu'il suit pour la session 2023 :

M.	STEINER Sébastien	Rectorat de Grenoble – Grenoble IA-IPR sciences physiques et chimiques	Président de jury
Mme	FAYOUT-BOURBOUSSON	Lycée Roger Deschaux– Sassenage Professeure de science et vie de la terre	Membre de jury
Mme	PARADE Séverine	Pôle Emploi – Grenoble	Membre de jury
M.	COLLET Cédric	Lycée Roumanille – Nyons Technicien de laboratoire	Membre de jury de réserve
M.	BLOYON Jean-Marc	Lycée Galilée – Vienne Professeur de sciences physiques et chimiques	Membre de jury de réserve

Article 2 : la commission de sélection se réunira au rectorat, à Grenoble, le vendredi 16 juin 2023.

Article 3 : la commission se réunira pour l'épreuve orale au Tremble, à Gières, le mardi 4 juillet 2023.

Article 4 : la secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Hélène Insel